

## Séance du 18 Juillet 2022

Le dix-huit juillet deux mille vingt-deux, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 11/07/2022

Date d'affichage : 25/07/2022

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothee.

Était absente : Mme LESECQ Marie.

M. LEPLEY, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation des comptes-rendus des 31 mars, 07 avril, 12 avril et 19 mai 2022 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont approuvés à l'unanimité.

### **I. Éclairage Public : coupure nocturne**

M. le Maire informe le conseil qu'un arrêté avait été pris en 2018 afin de définir les candélabres permanents et les heures de coupures nocturnes. Lorsque les travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés, il faudra en reprendre un à nouveau étant donné que les horaires de coupures ont été changés au moment des confinements de 2020 et que l'intensité lumineuse des permanents sera réduite.

M. le Maire informe également le conseil qu'une subvention au titre de la DETR égale à 50 % du montant des travaux de rénovation a été accordée.

### **II. Remplacement agent affecté aux espaces verts (visa 19/07/2022)**

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer l'agent affecté aux espaces verts pendant ses congés annuels, afin notamment qu'un arrosage régulier soit effectué.

M. le Maire a contacté l'association « Initiatives Pour l'Emploi » de Saint-Lô qui peut mettre une personne à disposition de la commune à raison de 30 heures hebdomadaires.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de faire appel à l'association IPE de Saint-Lô pour le remplacement de l'agent en charge des espaces verts pendant ses congés du 25 juillet au 19 août 2022 inclus ;
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce remplacement.

### **III. Location du logement 7 Les Écoles (visa 19/07/2022)**

M. le Maire informe le conseil que le logement communal sis 7 Les Écoles sera prêt pour la location le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

M. et Mme Adrien SCHENA actuellement locataires du logement de la Gare se sont positionnés sur ce logement plus grand et mieux adapté à la composition de leur famille.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de louer le logement du 7 Les Écoles à M. et Mme Adrien SCHENA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- fixe le loyer à 540 € par mois ; il sera révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux ;
- fixe la caution à 540 €, équivalent à un mois de loyer ;
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette location notamment le bail et l'état des lieux.

#### **IV. Maintenance des matériels de la cantine (visa 19/07/2022)**

M. le Maire informe le conseil qu'il serait opportun de faire réaliser chaque année un entretien préventif de certains matériels de la cantine, à savoir les équipements frigorifiques, les équipements « chaud électrique » et « chaud gaz ».

Des devis ont donc été demandés.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la Société Cuisine Pro Services de Granville pour effectuer les vérifications des matériels de la cantine chaque année pour un montant de 333.60 € TTC pour 2022 et révisable chaque année selon l'indice INSEE « Coût Horaire du travail Tous salariés des Industries Mécaniques et Electriques ». Il est à noter que la fourniture de pièces détachées et diverses petites fournitures seront facturées en sus.

- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **V. Marché de maîtrise d'œuvre salle communale (visa 19/07/2022)**

M. le Maire informe le conseil que suite à la parution de l'annonce légale sur la plateforme marchés publics de la Manche Libre, seulement deux offres ont été déposées.

La commission s'est réunie vendredi 15 juillet pour procéder à l'ouverture et à l'analyse à la suite étant donné qu'il n'y avait que deux candidats. Il en ressort que le groupement ALOUANE / LENESLEY a été classé en 1<sup>ère</sup> position au vu des critères demandés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le groupement ALOUANE Mokrane / LENESLEY Alain pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de la salle communale sise Place Pierre L'Orphelin, pour un montant de 29 568 € TTC ( total base + variante imposée), soit un taux de rémunération de 8% ;

- autorise M. le Maire à signer ce marché et tout document relatif à cette affaire.

#### **VI. Affaires diverses**

1/ Terrain multisports : M. le Maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR est déposé. Si le projet est retenu, on peut prétendre à un montant de 30 % des travaux. Le dossier étant complet les devis ont été signés.

2/ La réunion du 16 juin dernier avec St Lô Agglo (contrat Agglo / Commune) a été repoussée au 12 septembre.

3/ La nouvelle revue du CLIC est parue. Elle sera distribuée aux seniors par Mmes LEDOUX et LESECQ.

4/Terrain de la Gare : les bornes ont été retrouvées. Il n'y a pas de décalage entre le plan et le terrain.

## VII. Questions diverses



1/ Mme LEDOUX demande à M. le Maire à qui appartient la haie en face le groupe scolaire car des ronces occasionnent une gêne pour les piétons. M. le Maire lui répond qu'elle appartient à M. de MONS et qu'il va lui en faire part.

2/ M. PACARY informe le conseil qu'il va rencontrer M. LAUNAY du Conseil Départemental au sujet du stationnement sur le trottoir le long de l'étang et l'implantation d'un passage piétons.

3/ Mme LECHEVALLIER informe que la bibliothèque va rouvrir vers la mi-septembre à raison d'une 1H30 le mercredi matin tous les 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	Le Secrétaire, Laurent LEPLEY 
Malika LEDOUX	Blandine LECHEVALLIER
Erik DUFORT	Catherine NORGUET
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Sébastien LECLERC	Solange LEHAIRE
Marie LESECQ Absente	Dorothée ANNE
Isabelle BARBET	

